

ECOLE MATERNELLE PAUL CEZANNE
SAINT JEAN D'ILLAC

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 13/11/2014.

1- Présentation des membres du Conseil d'école.

- Les personnes représentants la mairie:

Mme Crément
M Dufour.

- Les représentants de parents d'élèves élus :

Pour la FCPE, Mme Pépin et Mme Ducourneau.
Pour APIS, Mme Castaing et M Henry.

- Les enseignants:

M Gachassin, directeur de l'école et enseignant dans la classe de Grande Section.

Mme Mainet, enseignante dans la classe de Moyenne et Grande Section.

Mmes Barilliére et Droillard, enseignantes dans les classes de Petite et Moyenne Section.

Représentante des Atsems : Mme Rouillard

2- Rappel des résultats des élections.

211 inscrits sur les listes.

Taux de participation: 57,82% (50% l'an dernier).

48 voix pour la FCPE.

65 voix pour APIS.

2 élus pour chacune des associations.

3- Le règlement intérieur.

Les modifications sont présentées.

Rappel pour les cas d'absentéisme répétés et non justifiés, où l'école est dans l'obligation de signaler les faits à l'Inspection Académique qui pourra prendre des sanctions. Avant d'en arriver à cette mesure le dialogue avec les familles sera toujours privilégié.

Mise à jour des horaires de l'école, des TAPS et de l'accueil périscolaire. Cas particuliers du mercredi midi où on observe 3 possibilités:

- Les enfants qui mangent à la cantine et qui partent à l'ALSH ensuite.
- Les enfants qui mangent à la cantine et qui partent ensuite chez eux.
- Les enfants qui ne mangent pas à la cantine mais qui attendent leurs parents jusqu'à 12H15 au plus tard.

Face à cette diversité, une nouvelle feuille d'inscription sera proposée aux parents devant la classe de leur enfant, exclusivement pour le mercredi.

Les changements concernant le Règlement Intérieur de l'école par rapport à l'année précédente apparaissent dans des encadrés (cf. Règlement.)

Le nouveau règlement est adopté par le Conseil d'Ecole.

4- Répartition des classes.

Nous constatons pour l'école Paul Cézanne, une moyenne de 28,5 élèves par classe. Mais, l'école Paul Cézanne étant rattachée administrativement à l'école Maurice Ravel (cette dernière ayant

une moyenne de 25 élèves par classe), le nombre d'enfants par classe est donc insuffisant pour obtenir une réouverture de classe.

Problème du nombre d'enfants au dortoir dans les 2 écoles, 39 enfants pour l'école de Paul Cézanne d'où la nécessité de rajouter des lits pliables et une difficulté à circuler.

5- La rentrée du mois de Septembre 2014.

Nous n'avons pas fait de rentrée décalée pour les élèves de petite section comme les années précédentes car nous avons effectué un comptage de tous les élèves présents le premier jour de la rentrée dans l'objectif de rouvrir une classe.

Mais le nombre d'élèves était et reste insuffisant.

6- Bilan de la coopérative scolaire.

La coopérative Scolaire sert à financer des projets pédagogiques comme:

- Les sorties : Spectacle de Noël, visites des fermes pédagogiques.
- Le matériel pour les jeux sportifs.
- Le matériel pour les projets de classe (Aliments, papeterie, livres...).

Cette coopérative est financée par :

- Les cotisations volontaires des parents en début d'année.
- Le produit de la vente des photographies.
- Le produit de la vente des sacs.
- Le bénéfice de la kermesse.

La coopérative scolaire est gérée par l'OCCE auquel elle verse chaque année une cotisation. L'OCCE fournit également l'assurance couvrant l'ensemble des activités de l'école. Les comptes ont été vérifiés en Septembre avec des parents volontaires.

Tableau récapitulatif, année scolaire 2013/2014 :

Produits		Charges		Bénéfice
Calendriers, photos, sacs	3 393,00 €	Achats pour vente	2 063,40 €	1 329,60 €
Cotisations parents	1 417,00 €	Cotisation OCCE, Assurance	183,88 €	1 233,12 €
Kermesse	2 280,59 €	Kermesse	709,25 €	1 571,34 €
		Activités éducatives collectives	2 951,61 €	
		Matériel école	359,47 €	
		Coopératives de classe	1 393,46 €	
TOTAL	7 090,59 €	TOTAL	7 661,07 €	4 134,06 €

Total des dépenses pour les activités éducatives (collectives et par classe)				4 704,54 €
--	--	--	--	------------

7- Budgets municipaux.

L'école bénéficie d'un financement de la part de la Mairie pour les jeux éducatifs, les livres et les bus.

- Elle dote l'école d'un budget de 28€ par élève, qui permet l'achat de papeterie et de fournitures d'école (peintures, encres, colle)
- Au niveau des transports, la mairie dote chaque classe d'un budget de 250€ par classe pour la sortie de fin d'année.
- Pour l'achat de livres, l'école reçoit un budget de 500€, ce qui permet l'achat de livres pour les bibliothèques de classe et de manuels d'enseignement.

Cette année, la mairie a réparti la somme de 200€ par classe pour les écoles de Cézanne et de Monnet afin de financer la sortie de fin d'année.

Financement du mobilier de bureau du directeur et de meubles de rangements pour une classe.

Renouvellement du matériel défectueux:

- 2 ordinateurs neufs ont été livrés à la rentrée 2013,
- 2 ordinateurs défectueux ont été signalés à la mairie, dont un hors d'usage,
- 3 nouveaux ordinateurs sont prévus en janvier 2015.

Concernant la papeterie, une usine à Biganos produit des rouleaux de papier à meilleur coût, la possibilité de passer un accord est envisagé.

8- TAPS.

A 11H30, la sortie des classes se fait par la porte extérieure de chaque classe. La rentrée à 13H20, se fait elle aussi par les portes extérieures de chaque classe, mais il est envisagé de faire cette rentrée par la porte principale (information à venir).

Amélioration du fonctionnement des TAPS depuis la rentrée scolaire.

La plupart des parents récupèrent les enfants à 16H45 après les TAPS ou à la garderie.

Les TAPS ont lieu :

- dans le réfectoire pour les 2 classes de moyens/grands, avec 3 animateurs,
- la bibliothèque pour une classe de moyens, avec 2 animateurs,
- une classe libre pour les petits, avec 2 animateurs.

Pour les élèves de petite section, les TAPS se composent essentiellement d'histoires et de jeux libres.

Les enfants choisissent leurs activités: danse, chants, fabrication de jeux, baby- gym, activités plastiques, vélo avec piste...

Les enfants inscrits doivent être **impérativement** présents aux TAPS. La question est posée d'un éventuel assouplissement de cette règle. Il est rappelé par la municipalité que les TAPS ont un coût et que l'emploi des animateurs se fait sur la base du nombre d'enfants inscrits.

L'Education Nationale et la DDCS (direction départementale de la cohésion sociale) observent le bon déroulement.

Au maximum, 76 enfants fréquentent les TAPS. On observe pour cette année une forte baisse du nombre d'enfants inscrits à la garderie du soir et une augmentation du nombre d'enfants présents en garderie le matin.

9- Les APC.

Elles ont lieu 2 fois par semaine le lundi et le jeudi de 11H30 à 12H00, pour des enfants en difficultés ou des projets de classe. Les parents sont prévenus et donnent ou pas leur accord.

10- Les projets de l'école.

- Spectacle de Noël « Le loup est revenu », prévu le mercredi 17 Décembre au Pin Galant à Mérignac.
- La sortie de fin d'année sera financée par la Mairie pour le bus et le contenu de la sortie par le budget voyage des écoles.
- Le Blog concerne 3 classes. Les parents concernés ont pu voir les photos de leurs enfants sur le Net et sont très contents de cette nouvelle possibilité.
- La liaison Grande Section/ CP sera reprise cette année par les enseignants concernés.
- La kermesse : L'équipe enseignante ne souhaite pas réaliser de spectacle cette année. Une nouvelle formule sera proposée qui reste à définir..
- La Mairie prévoit un projet d'installation de tableaux numériques dans les écoles de Saint-Jean d'Illac. L'école a décidé de poser sa candidature.

11- La restauration scolaire.

Les enfants sont pris dans les classes par les Atsems et accompagnés au réfectoire ou dans la cour.

3 agents s'occupent des enfants dans la cantine.

100 enfants sont demi-pensionnaires sur un total de 115. Il y a 2 services de restauration, avec 2 adultes dans la cantine à chaque fois et 2 adultes dans la cour pour la surveillance.

Problème des serviettes en papier pas assez épaisses mais dont le coût reste très élevé.

12- Travaux réalisés et prévus.

FAITS :

- Le bureau de la direction a été repeint.
- Le revêtement sous le toboggan dans la cour de récréation a été refait, mais il s'affaisse de nouveau et devra donc être revu.
- Réparation effectuée d'un coffrage dans les toilettes.

A FAIRE :

- Nécessiter de vider du matériel encombrant, chaises et tables dans la salle des TAPS des petites sections qui bloquent l'accès aux étagères où sont rangés les jeux collectifs des classes.
- Fuites au plafond dans la classe de Me Barillière.
- Réactualisation du projet d'aménagement de la cour de récréation avec une sablière fermée et des zones de cultures avec des jardinières.
- Faisabilité de la mise en place de casque aux enfants qui font du vélo dans la cour.
- Tri des vélos / trottinettes à remplacer ou réparer.

13- Questions complémentaires.

Question de la fréquence de présence des agents de sécurité devant l'école pour la rentrée du matin et la sortie du soir devant l'école.

Les agents ne peuvent être présents tous les jours à toutes les écoles mais ils viennent en fonction des difficultés constatées aux abords des différentes écoles.

Cependant la sécurité des enfants aux abords de l'école concerne l'ensemble de ses usagés. Il convient, pour chacun, piéton ou automobiliste, d'être prudent et vigilant.